



LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS A ÉLU SON NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), organisme de labellisation, est le partenaire des communes qui souhaitent prendre le cap de leur transition écologique et offrir un cadre de vie agréable et durable à leurs habitants. Comme le prévoient ses statuts, il a élu, le 6 février dernier, son nouveau conseil d'administration, plus paritaire, et réélu à l'unanimité son Président, Thibaut Beauté, afin de poursuivre la modernisation du label qu'il a initiée.

Réélection du président

Le Président **Thibaut Beauté** a été réélu à l'unanimité.

Élection du Bureau

Entrent au bureau :

- **Catherine Muller** (Présidente de Valhor), Secrétaire Générale
- **Marie-Reine Fischer** (ADN Tourisme), Secrétaire Générale adjointe

Elles rejoignent les membres sortants réélus :

Les Vice-Présidents **Daniel Level** (Département des Yvelines), et **Thierry Plouvier** (Maire de Lyons-la-Forêt, représentant les communes de moins de 1 000 habitants), le Trésorier, **Philippe Cochet** (Président de l'ANDEEV) et le Trésorier adjoint, **Alde Harmand** (Maire de Toul, représentant les communes de 5 001 à 30 000 habitants).

Désignation des personnalités qualifiées

Martine Lesage, Conseillère Nationale, entre au collège des personnalités qualifiées, ainsi que **Catherine Muller**, Présidente de Valhor. Elles rejoignent les membres sortants réélus **Philippe Cochet**, Trésorier et **Thibaut Beauté**.



"Nous sommes mobilisés pour répondre aux attentes des citoyens face aux défis de la transition écologique et accompagner les communes dans leur conduite du changement. Je félicite les membres élus et souhaite faire part, aux membres sortants, de ma gratitude pour leur dévouement et leur contribution." déclare Thibaut Beauté, Président du CNVVF.

À PROPOS DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis plus de 60 ans, le label "Villes et Villages Fleuris" récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement sur-mesure pour les communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.